

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170313-DEL021-17-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

DELIBERATION N° DEL021-17

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars 2017 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 7 mars 2017 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. GONZALEZ, G. LE CLOAREC, C. ROULAND, C. TISON, et MM. J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^r BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 13 mars 2017)
M^{me} BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 23 février 2017)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 12 mars 2017)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 13 mars 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 8 mars 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Andy DUSSERRE
M^{me} Christine PICCA

M^{me} Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Vente de matériel du service technique – aspirateur à feuilles.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La Ville de Gières a acquis, au cours des années passées, des matériels, mobiliers et véhicules pour les besoins des services municipaux. Lorsque l'un de ces biens devient obsolète, inutile ou définitivement hors d'usage, il convient de procéder à son renouvellement.

Entreposée au Centre Technique Municipal, l'aspirateur à feuilles de marque WIEDENMANN SUPER 500 acquis le 11 juillet 2010 pour un montant TTC de 14 686,88 € est un équipement très peu utilisé. Etant en bon état, il peut faire l'objet d'une cession.

La Société RMA Matériel sise à Goncelin (38 570), dont la ville de Gières est cliente, s'est proposée d'organiser à titre gracieux la promotion, la garde et la vente de l'aspirateur à feuilles. L'entreprise est ouverte gratuitement à tout type d'acheteurs (particuliers, professionnels, associations et autres collectivités).

Cette vente sera conclue dans une fourchette de prix allant de 6000 € à 8000 € HT soit un montant supérieur au plafond de 4 600 € jusqu'auquel le maire a délégation du conseil municipal pour procéder à l'aliénation des biens de la commune.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire de Gières à procéder à cette vente. Une fois celle-ci effectuée, ce bien, référencé sous le n° 2010 21571 sera sorti de l'inventaire de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à mettre en vente le bien visé ci-dessus et à signer les documents afférents à la vente du bien.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 13 mars 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.